



# 42ème RALLYE DU BOCAGE

## REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

*Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.*

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : dès réception du visa.

Ouverture des engagements : dès parution du présent règlement.

Clôture des engagements : Lundi 19 Août 2024 à minuit.

Parution du carnet d'itinéraire : vendredi 30 Août 2024 à 9h00

Bar L'OLIBAR'S 18 place Jean Claude LEMOINE TESSY BOCAGE.

Dates et heures des reconnaissances : vendredi 30 Août 2024 de 10h00 à 18h00.

Samedi 31 Août 2024 de 8h30 à 16h00.

Vérifications administratives des documents le samedi 31 Août 2024 de 9h00 à 16h00 Lieu : Salle des fêtes de TESSY BOCAGE

Vérifications techniques des voitures le samedi 31 Aout 2024 de 9h15 à 16h15 Lieu : rue des anciennes halles

Heure de mise en place du parc de départ le : samedi 31 Août 2024 à 9h15 Lieu : Parking derrière la Mairie.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le samedi 31 Août 2024 à 16h45 Lieu : Mairie de TESSY BOCAGE.

Publication des équipages admis au départ le samedi 31 Août 2024 à 17h15 Lieu : Parc de départ place de la Mairie.

Publication des heures et ordres de départ le samedi 31 Août 2024 à 17h15.

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape : samedi 31 Août 2024 à 18h30 place de la Mairie.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape : samedi 31 2024 à partir de 19h03 parking derrière la mairie.

Publication des résultats partiels de la 1<sup>ère</sup> étape : samedi 31 Août 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Publication des heures et ordres de départ 2<sup>ème</sup> étape le : samedi 31 Août 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape : dimanche 1<sup>er</sup> Septembre 2024 à 9h00 place de la Mairie.

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape dimanche 1er Septembre 2024 à partir de 15h12 lieu parking derrière la Mairie.

Publication des résultats partiels de la 2<sup>ème</sup> étape : dimanche 1er Septembre 2024 30 minutes après l'arrivée du dernier Concurrent.

Vérification finale : dimanche 1er Septembre 2024 lieu : garage Martins 3 route de Caen PONTFARCY 50420 TESSY BOCAGE

Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ ttc

Remise des prix le : dimanche 1er Septembre 2024 Lieu : Salle des fêtes de TESSY BOCAGE.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile du Bocage organise les 31 Août & 1er Septembre 2024 en qualité d'organisateur administratif du 42<sup>ème</sup> rallye régional du Bocage.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile sous le numéro **36** en date du **17/06/2024** et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **417** en date du **17/06/2024**

### *Comité d'Organisation*

Président : Mr Philippe LEREDDE

Membres : Mr Michel TOUPET, Mr LECLERC Ludovic, Mr PERROTTE Aurélien.

Secrétariat du Rallye, Adresse : Asa du Bocage 25 route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

Téléphone : 06.61.59.70.98 E-mail toupetmi@wanadoo.fr

Permanence du Rallye : salle des fêtes de TESSY BOCAGE.

Lieu, date, horaire : le 31Août&1er Septembre 2024 de 8h00 à 21h00.

### *Organisateur technique*

Nom : Mr Michel TOUPET

Adresse : 25 Route de la Chapelle 50210 OUVILLE.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA**

### *1.1P. OFFICIELS*

Président du collège des commissaires Sportifs	FAULIN- LECAT Christine	Licence	126053	1314
Commissaire Sportif	DE LA RIVIERE Jacques	Licence	12643	1318
	TATIN jean Michel	Licence	6575	1201
Directeur de Course PC	VARANGLE Lucien	Licence	36384	1307
Directeur de Course Adjoint PC	LE GALL Jacques	Licence	9383	1318
	FAULIN Jean-Yves	Licence	11116	1314
Directeur de Course délégué ES	DENIS Didier	Licence	162362	1318
	GROUD Francis	Licence	8035	1318
	MAWDSLEY Myriam	Licence	11115	1303
	ROJ Claude	Licence	142485	1303
	OVIEVE Alain	Licence	196080	1318
	JOSSE Jean Denis	Licence	34725	1311
Directeur de course Stagiaire	FOURRIER Jacques	Licence	4913	1318
Mise en place des moyens	LEREDDE Philippe	Licence	8465	1314
Commissaires Techniques	SALENNE Jacques	Licence	18219	1306
	QUERU William	Licence	14922	1314
Commissaires Techniques	GUILLEUX Patrick	Licence	55340	1314
Chargés des relations avec les concurrents	LEVALLOIS Laetitia	Licence	245180	1314
	LE MASLE Danielle	Licence	8567	1314
Chronométrateur	HAREL Hervé	Licence	230034	1314
	HENNEBOIS Laurent	Licence	205961	1318
	LEBAILLIF Arnaud	Licence	3346	1318
	MAWDSLEY Joachim	Licence	9354	1318
	BLOCH Gilles	Licence	15063	1303
Chronométrateur stagiaire	DE JONG Katia	Licence	318382	1311
Classement	LETELLIER Marina	Licence	171073	1314
	VOISIN Raphaël	Licence	211834	1303

### **1.2P.9ELIGIBILITE**

Le 42<sup>ème</sup> Rallye du Bocage compte pour la coupe de France des rallyes 2024 coefficient 2, le championnat de la Ligue Régionale Automobile de Normandie 2024 et le challenge des sponsors de l'ASA du Bocage.

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives se feront *par Groupe FRN de 9h à 10h45*

*Groupe FRC2 ET FRGT de 10h45 à 12h30*

*Groupe FRC4 de 13h30 à 14h30*

*Groupe FRC5 de 14H30 à 16h00*

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA

## **ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 42<sup>ème</sup> rallye du Bocage doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 19 Août 2024 à minuit.

**ASA DU BOCAGE**  
**Mr Michel TOUPET**  
**25 Route de la chapelle**  
**50210 OUVILLE**  
**Tél 06 61 59 70 98**

E-mail : [toupetmi@wanadoo.fr](mailto:toupetmi@wanadoo.fr)

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 310 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 620 € (x 2)

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée : sur le terrain de foot et la Rue du 2 Août Extincteur, bâche obligatoire pour l'assistance.

## **ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE**

### **5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sont ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le 42<sup>ème</sup> Rallye du Bocage représente un parcours de 95,100 km.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 3 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,200 km.

Les épreuves spéciales sont : ES 1 d'une longueur de 6,100 km.

ES 2-4 d'une longueur de 6,300 km.

ES 3-5 d'une longueur de 10,250 km.

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

### 6.2P. RECONNAISSANCE

Le vendredi 30 Aout 2024 de 10h à 18h

Le samedi 31 Août 2024 de 8h30 à 16h

**Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de :3**

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Prix en Chèque

	Classement général	Classement féminin	Classes	
1er	400€	150€	310€	de 1 à 5 partants
2ème	300€		200€	De 6 à 10 partants
3ème	250€		150€	De 11 à 14 partants
4ème	150€		100€	+ 15 partants
<i>Dans les classes ou il n'y a que trois partants, le prix de 1<sup>er</sup> de classe sera diminué de 50%</i>				

**Classement par classe :**

Les classes A5-FA5 A6-FA6 A7-FA7 A8 -FA8 sont confondues

Les classes R1A et R1B sont confondues (classe R1) les classes R2A – R2B sont confondues (classes R2)

Les classes R3C – R3D – R3T sont confondues (classe R3)

Coups de scratch et de groupe cumulables

Coups de groupe et de classe non cumulable

Une coupe sera remise à deux commissaires dans chaque ES

La remise des prix se déroulera le dimanche 1er Septembre vers 18h00 à la salle des fêtes de TESSY BOCAGE

Les prix et coupes, ne seront remis qu'aux équipages présents